

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

### Séance ordinaire du 4 juillet 2022 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaires ;  
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;  
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;  
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

#### Etaient présents :

ANDRE René	POUGET Clémence	ACKER Christine	FEUVRIER Alieth
HOLSENBURGER Alexandre	SCHITZ Denis	TACCONI Pierre	WEIS Mathieu
BERNARDI Alessandro	FRADELLA Cédric	SCHULTZ Laurent	SEGURA Olivier
JURCZAK Serge	MATHIEU Bertrand	HERGAT Michel	SCHIVRE Marc
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	GUERMANN Bernard	MELEO GUY
RENAUX Patricia	PARPETTE Jerry	BALCERZAK Roland	FREYBURGER Julien
FERRERO Marc	RECH Serge	LORENTZ Maurice	MEDVES Jean-François
VEINNANT Bernard	ROBINET David	GRILLO Marie	
ZIEGLER Damien	BECKER Patrick	ENGELMANN Fabien	
CORAZZA Jean-Luc	PHILIPPE Lionel	HERFELD Marie-Laurence	

#### Procurations :

COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	POUGET Clémence
DEISS Murielle	a donné procuration à	GRILLO Marie
BAUR Denis	a donné procuration à	HERGAT Michel
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	PAQUET Michel
ZENNER Bernard	a donné procuration à	ACKER Christine
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger jusqu'au point 2
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BRUSCO Stéphane	a donné procuration à	GUERMANN Bernard

**Absents excusés :**

BEY Michèle

BARILLARO Jérémy

TSCHIERSCH Laurent

SCHNEIDER Brigitte

**Absents non excusés :**

FATTORELLI Viviane

VETZEL Caroline

WATRIN Audrey

SCHUTZ Sylvie

ABATE Patrick

DEUTSCH André

LOPICO Aurélie

La séance débute à 19h40

**Début de la séance :**

**Membres en exercice : 60**

**Présents : 35**

**Procurations : 12**

**Absents : 13**

**Au début du point 2 :**

Arrivée de M. Weiss et de M. Freyburger

**Membres en exercice : 60**

**Présents : 37**

**Procurations : 11**

**Absents : 12**

**Au début du point 3 :**

Arrivée de M. Becker

**Membres en exercice : 60**

**Présents : 38**

**Procurations : 11**

**Absents : 11**

**Pendant le point 8 :**

Départ de M. Freyburger

**Membres en exercice : 60**

**Présents : 37**

**Procurations : 11**

**Absents : 11**

**Départ : 1**

La séance se termine à 21h27

*Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :*

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
GIORDANO Michaël, Chargé de Mission Transport  
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction



## **POINT I.2 – DELIBERATION N°2022/I-52 - DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TITRES (DAT)**

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

Le Maître d'Œuvre est actuellement engagé dans les études de niveau Projet lesquelles doivent s'achever au mois de juin 2022. Pour finaliser ces études, il est nécessaire de déterminer les caractéristiques de billettique et notamment le nombre et les emplacements des Distributeurs Automatiques de Titres souhaités sur le tracé.

**Plusieurs options sont envisageables :**

- 1) Option 1 - Equipement maximal : 1 Distributeur Automatique de Titres par station soit, au total 51 Distributeurs Automatiques de Titres pour un budget estimatif de 3 500 000€ HT**
- 2) Option 2 - Equipement optimisé : 1 Distributeur Automatique de Titres selon pertinence de l'implantation => 21 stations à équiper pour un budget estimatif de 1 800 000€ HT**
- 3) Option 3 - Equipement minimal : 1 DAT aux P+R et Boulevard Foch sur Thionville => 12 stations à équiper pour un budget estimatif de 1 300 000€ HT**

Pour les options 2 et 3, en complément de la mise en place de ces distributeurs, il sera indispensable de mettre en place des solutions billettiques dématérialisées pour permettre l'achat de billets. Pour compléter ces options pour les usagers n'ayant pas accès à la dématérialisation, des ventes de tickets pourraient être mises en place par des commerçants partenaires de proximité.

Au regard des évolutions des habitudes des usagers, des solutions billettiques dématérialisées seront également nécessaires à court ou moyen termes dans l'option 1.

En outre, la multiplication des Distributeurs Automatiques de Titres génère des coûts importants de maintenance et d'exploitation de ces équipements, notamment s'ils sont équipés de monnayeurs, lesquels nécessitent un relevé périodique.

### **Avis du Mandataire**

Le mandataire propose de limiter le nombre de Distributeurs automatiques de titres et par conséquent le nombre d'armoires techniques (option 2 ou 3) afin de :

- Libérer l'espace au sol disponible ;
- Optimiser les dépenses liées au système et au mobilier de station ;
- Limiter les dépenses d'exploitation et de maintenance.

La plupart des réseaux limitent petit à petit les tickets « physiques » pour privilégier les tickets dématérialisés. A l'horizon de la mise en service du BHNS, en 2026, il est probable que cette tendance se soit encore renforcée.

Il est demandé au Comité Syndical de valider l'option n°2 d'équipement des stations en distributeurs automatiques de titres.

Le Bureau Syndical du 16 juin 2022 a donné un avis favorable.

La Commission TCSP du 21 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'option N°2 des stations en distributeurs automatiques de titres.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 5 juillet 2022

Le Président,

Roger SCHREIBER

